

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 118 (1973)
Heft: 7

Artikel: L'Allemagne fédérale
Autor: Perret-Gentil, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348554>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Allemagne fédérale

En 1975, l'Armée de l'Allemagne de l'Ouest — la Bundeswehr — aura vingt ans dans sa présente structure. Elle a été créée après de longues négociations entre les Alliés occidentaux et après que l'Allemagne eut déjà participé à un organisme occidental, l'Union européenne de défense. L'instauration d'une nouvelle armée n'a pas suscité une réelle opposition en Allemagne, car pour celle-ci il s'agissait somme toute de la poursuite, en potentiel, du conflit majeur avec l'URSS.

STRUCTURE ET CONDITIONS NOUVELLES

Cependant, les conditions avaient grandement changé après les pertes des deux conflits mondiaux. Le territoire allemand, si l'on ne compte pas l'Allemagne de l'Est sous obédience soviétique, avait été ramené à moins de la moitié du territoire du Reich allemand d'avant 1914, ce qui est positivement énorme. Le territoire actuel a une superficie de 248 000 km², c'est-à-dire moins de la moitié de celui de la France. Mais cette réduction considérable de terres se trouve maintenant compensée par une augmentation notable de la population — à laquelle a participé l'exode durant des années de plusieurs millions d'Allemands de l'Est, avant le « Mur » de Berlin. Celle de l'Ouest en est à 65 millions, qui est précisément le chiffre de 1914 de la totalité de l'Empire. Et l'accroissement se poursuit. Le contingent annuel est de l'ordre de 500 000 jeunes gens, si ce n'est davantage, dont seulement les trois quarts environ peuvent être appelés.

En outre, le territoire allemand actuel est stratégiquement très défavorable. Il n'est plus un bloc massif comme celui du début du siècle et même de l'entre-deux-guerres, mais une longue bande de la mer du Nord à la Suisse, avec un renflement à chaque extrémité et ainsi un étranglement au centre, de la Thuringe au Rhin, de 300 km de largeur, si ce n'est 200 au point le plus resserré, soit un quart d'heure, à peine, de vol sonique. Livrée à elle-même, l'Allemagne fédérale pourrait se trouver dans un état de défense assez précaire.

Mais c'est sur ce territoire que sont implantées les forces alliées, américaines, 300 000 hommes — 2 C.A.; France, 1 C.A. à 2 divisions; puis Angleterre, 1 C.A. réduit; enfin Belgique, Hollande, quelques éléments en importance décroissante. Ces forces constituent le grand commandement du Centre-Europe, scindé en deux Commandements. Il s'y ajoute, en coopération avec le Danemark, un Commandement des Approches de la mer Baltique. Et, enfin, quelques éléments des « Quatre » qui subsistent à Berlin.

L'Allemagne a subi quelques limitations, notamment des tonnages de sa flotte et celui, intégral, des armements atomiques, qui seraient sans doute dispensés par les Américains en cas de besoin.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Par les Accords de Paris, le 5 mai 1955, l'Allemagne recouvrait sa souveraineté, concrétisée par la création des forces armées. Elle mettait sur pied ses premières unités. Quelques jours plus tard, elle était admise dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en qualité de membre, le quinzième à l'époque. La création de la Bundeswehr va donc suivre régulièrement son cours. Elle mettra une dizaine d'années pour en accomplir l'essentiel, car tout manque, locaux et matériels.

Les forces allemandes sont groupées en un Ministère de la Défense, pour lequel il a fallu construire un vaste bâtiment à Bonn. Ces forces sont sous l'autorité du Ministre en temps de paix; et sous celle du Chancelier en temps de guerre. Donc, le plus haut commandement est intentionnellement civil. Mais, immédiatement au-dessous, se situe un général de haut rang, désigné comme Inspecteur Général. Celui-ci a sous ses ordres les trois chefs d'Etat-Major des Armées, ainsi que le service de santé (commun) et le commandement de la *Défense Territoriale*. Cette dernière, précédemment autonome, est maintenant subordonnée aux forces terrestres, par souci d'efficacité, et doit être organisée en divisions. Pour n'avoir pas besoin de revenir sur cette assez vaste formation, il y a lieu de préciser dès maintenant qu'elle comprend un nombre fort élevé de réservistes, de 200 000 à 250 000 hommes qui, par roulement, accomplissent des périodes courtes, le niveau des effectifs se situant à 70 000 hommes. L'ensemble du territoire est subdivisé en 6 régions militaires. L'Armée

territoriale comprend 3 commandements territoriaux, tout comme les 3 C.A. de l'Armée; 5 commandements de régions; des commandements de districts, de garnisons (places), de cercles; ainsi qu'une brigade des transmissions, des régiments du Génie, plus diverses formations. A la mobilisation sont mis sur pied des bataillons de Chasseurs et des compagnies de couverture, ainsi que les unités spécialisées, prévôté, etc.

L'ensemble des forces allemandes est mis sous le commandement exclusif de l'OTAN (Centre-Europe), sauf les formations de Défense Territoriale. Comme ces dernières sont maintenant sous l'égide des forces terrestres, pratiquement ou indirectement, la Défense Territoriale participe à la Défense générale. Il est prévu qu'elles lieront étroitement leur action avec celle des grandes unités, dont la défense s'opérera le plus en avant possible, ce qui est un axiome de principe de la doctrine de défense allemande.

L'organisation du Ministère avec ses trois secrétaires d'Etat — qu'il serait trop long de décrire dans le détail — comprend plusieurs grandes Directions, dont: Personnel, Budget, Armement, Administration, Logement et Affaires sociales. En plus des hauts commandements militaires signalés, un Conseil Militaire de Défense peut réunir auprès du Ministre les chefs militaires. Enfin, l'Etat-Major des forces armées comprend des directions importantes: « Innere Führung » (traduction libre: Action Morale); Renseignement; Politique; Militaire; Organisation; Plan, transmissions.

LES FORCES COMBATTANTES

Armée de Terre — Le Corps de Bataille — Effectifs du temps de paix:
248 000 hommes

Au total: 12 divisions comprenant:

13 brigades blindées;

12 brigades d'infanterie blindée (ou mécanisée);

3 brigades de Chasseurs — Unités de formation assez récente, allégées et transportées sur véhicules de combat; elles sont destinées à combattre dans le sillage des blindés;

2 brigades d'Infanterie de Montagne;

3 brigades aéroportées (la 3^e brigade a été créée aussi récemment pour que chaque C.A. en dispose d'une).

Eléments organiques de *Division* comprenant au total 105 bataillons de :

Reconnaissance blindés.	Défense antiaérienne.
Artillerie lance-engins.	Aviation légère de l'Armée de Terre.
Artillerie de campagne.	Transmissions.
Unités de repérage.	Service de Santé.
Génie.	Logistique.

Eléments organiques de *Corps d'Armée* = 48 bataillons.

Chars (Léopard).	Défense anti aérienne.
Artillerie lance-engins	Aviation légère de transport
Artillerie de campagne	de l'Armée de Terre.
Génie.	Transmissions.

Eléments de soutien *logistique* de C.A. = 34 bataillons.

Réparation	Transports
Ravitaillement	Service de Santé

Les effectifs des éléments organiques et des unités de soutien logistique des C.A. s'élèvent à environ 50 000 hommes, soit l'équivalent approximatif de 3 divisions.

Effectifs des brigades : Infanterie, 3800 hommes ; Blindées, 2700.

Ces formations essentielles de l'Armée allemande découlent d'une conception nouvelle, née elle-même de la guerre en Russie. Une évolution très approchante s'était faite jour dans l'Armée soviétique.

Au point de vue allemand, ce sont les brigades qui sont les grandes unités de base, autonomes, c'est-à-dire capables de mener le combat de bout en bout, comme le faisaient les divisions au préalable. Elles possèdent en propre toutes les catégories d'armes et trouvent à la division, ainsi qu'au C.A., des unités de renforcement. La division, dite 1959, joue le rôle du C.A. d'autrefois. Le nombre de brigades par division n'est fixé qu'organiquement, en général trois ou quatre ; et leur dosage par catégories, infanterie, blindées et chasseurs mécanisés, peut dépendre des missions et circonstances. Et le jeu de leur panachage doit demeurer très souple.

Cependant, quel est le but recherché par cette nouvelle conception ?

Ces divisions 1959 paraissent être inspirées par les petites divisions allemandes de la fin de la guerre. Les Soviétiques avaient de même des divisions peu étoffées, de 10 000 hommes à 2 régiments d'infanterie. Ils ont conservé de telles divisions devenues toutefois à trois régiments. De part et d'autre, ces formations, qui ne pouvaient pas durer sur le champ de bataille, étaient engagées par roulement, sur un axe d'attaque, de groupements de petites divisions, jusqu'à leur épuisement. Evidemment la brigade allemande est nettement plus faible, 5000 hommes avec les éléments de renforcement dont elle pourra jouir. Et elle touchera à la mobilisation un (ou deux) bataillons d'infanterie d'un millier d'hommes. Elle se rapprochera effectivement d'une petite division.

Il y a lieu d'ajouter dès maintenant que le système a convaincu d'emblée les Français, qui l'ont adopté dans sa structure générale, mais en ne mettant sur pied qu'une seule sorte de brigade mécanisée entrant dans la composition d'une division 1967. Toutefois, le corps de bataille français ne comprend que 15 brigades, qu'il aurait été difficile de diversifier. L'innovation allemande a paru de même avoir influé les Américains lors de la refonte de leur Armée de Terre. Ils ont composé des groupements intérieurs de leurs grandes unités selon des formes très différencierées. Quant aux Soviétiques, ils ont supprimé l'échelon du C.A., sautant à de petites armées, soit de 4 divisions d'infanterie et 1 de chars, soit 1 d'infanterie et de 4 blindés. A propos de suppression d'échelon de commandement, les Allemands ne possèdent plus celui du régiment.

Présentement, les *brigades allemandes* forment des divisions à 2 brigades, comme celle de montagne, mais en général à 3 brigades. Et 2 ou 3 divisions entrent dans la composition des 3 C.A. : le 1^{er} à Munster ; le II^e à Ulm ; le III^e à Coblenze. Il s'y ajoute les unités organiques de renforcement signalées aux divisions et C.A. Une division est autonome, la 6^e blindée, à Neumunster, qui paraît être d'expérimentation.

Le commandement territorial a son siège auprès du commandement de l'Armée de Terre. Il est lui-même fractionné en 3 commandements subordonnés : Nord, à Mönchengladbach ; Sud, à Heidelberg ; et à Kiel, du Schleswig-Holstein ; et en plus un « Office » à Cologne.

L'armée allemande a maintenant de nombreux personnels, surtout officiers, dans les commandements de l'OTAN, Centre-Europe et ses deux grands commandements subordonnés. Les C.A. allemands trouvent leur place dans les hauts commandements alliés.

Aviation: effectifs: 110 000 hommes.

L'Armée de l'Air comprend les formations ci-après:

- 4 escadrons de reconnaissance équipés chacun de 15 RF 104 G (Starfighter). Ceux-ci sont en voie de remplacement; ils ont subi des pertes relativement élevées: 160 appareils accidentés et 75 pilotes tués;
- 7 escadrons de chasseurs-bombardiers F 104 G, de chacun 18 appareils;
- 3 escadrons de chasseurs-bombardiers et de reconnaissance, ainsi que de surveillance du champ de bataille, de chacun 25 appareils F 104 G;
- 8 escadrons à mêmes missions de G 1, à chacun 21 appareils;
- 4 escadrons d'intercepteurs F 104 G, chacun à 15 appareils;
- 4 escadrons de transport, chacun à 18 Transall;
- 4 escadrons de transport léger, chacun à 21 ou 29 hélicoptères UH-17.

En plus les Ecoles fournissent à la mobilisation sur leurs dotations: 2 escadrons de G 1; 1 escadron de F 104 G; 1 escadron de Transall; et 1 escadron d'hélicoptères.

L'ensemble donne approximativement près de 600 appareils, mais en service dans les unités. Les existants sont sans doute du double, comme l'a indiqué une information officielle. Il s'y ajoute des unités d'engins, soit:

- 2 escadrons de sol-sol Pershing, de chacun 36 rampes de lancement;
- 24 batteries d'engins sol-air Niké-Hercule, chacun à 6 rampes;
- 31 batteries d'engins sol-air à basse altitude Hawk, chacune à 6 rampes.

Les différentes unités aériennes sont articulées en escadres, puis en 4 divisions aériennes, qui seront regroupées dans l'Armée de l'Air.

Le Chef d'Etat-Major de l'Armée de l'Air a sous ses ordres 3 groupements distincts, dont les sièges sont tous à Porz-Wahn;

Le commandement tactique de l'Armée de l'Air (environ 52 000 hommes) comprend les 4 divisions précitées qui sont affectées aux deux commandements aériens du Centre-Europe, Nord à Munster; Sud à Karlsruhe, respectivement aux 2^e et 4^e F.A.TAC. (Force Aérienne TACTique correspondant aux deux groupes d'Armées terrestres).

L'Office général de l'Armée de l'Air, qui comprend toutes les formations non navigantes: Inspection, Santé, Personnel, Instruction, Transmissions, etc.

Les forces aériennes ont procédé ces derniers temps à des manœuvres et à des études qui dénotent leur emploi; ainsi: l'engagement tactique; la connexion très étroite des forces de Terre et de l'Air; une méthode nouvelle de conduite des opérations aériennes; et des emplois multiples dans des laps de temps réduits, grâce à des moyens de signalisation et à l'aide d'ordinateurs. Dans le domaine des engins, de nombreux tirs réels ont été exécutés. En outre, une attention particulière est consacrée à la question logistique, qui prend une importance de plus en plus accrue, portant, par exemple, pour l'année 1970, sur 35 000 m³ de carburant et de lubrifiant.

Marine: effectifs: 35 900 hommes.

(A noter que les informations concernant les unités allemandes des trois armées, sont en général de 1971 et proviennent du Livre Blanc de la Bundeswehr.)

A la date du 1^{er} octobre 1971 la Marine allemande disposait de:

- 1 escadrille de 4 destroyers lanceurs d'engins;
- 1 escadrille de 4 destroyers;
- 1 escadrille de 5 destroyers (de Z 1 à Z 5);
- 4 escadrilles de vedettes rapides de chacune 10 vedettes;
- 1 escadrille d'escorte composée de 6 frégates;
- 1 escadrille de 6 sous-marins (tonnages de 250, puis de 350 t);
- 1 escadrille de débarquement de 2 bâtiments moyens et de 10 petits;

La flotte allemande ne comporte donc que des bâtiments de petits et même de très petits tonnages. Le tonnage maximal, prévu par les accords de base à 3000 tonnes, a été relevé à 6000 tonnes, ce qui est encore assez faible.

L'*Aéronavale* comprend:

- 4 escadrons de chasseurs-bombardiers et de reconnaissance de chacun 15 F 104 G;
- 1 escadron de 15 avions patrouilleurs Breguet-Atlantic, dont 9 sont à la disposition immédiate de l'OTAN pour la reconnaissance plus lointaine et la défense anti-sous-marin.

La structure générale de la Marine dénote des missions de défense côtière, et plus exactement des *Approches de la mer du Nord et de la Baltique*, et à des points qui ne manquent pas d'une grande importance

stratégique, c'est-à-dire les passages de la Baltique vers la mer du Nord. Il existe là un commandement de l'OTAN, dont le titulaire est un Amiral danois, et son adjoint est Allemand.

Dans le cadre de cette mission de défense, la flotte allemande a participé à des manœuvres navales avec des unités françaises, ainsi qu'avec des éléments associés, danois et hollandais, ou bien encore américains.

Le commandement des forces navales est assuré par le Chef d'Etat-Major de la Marine, dont le siège est à Glucksburg (sur la mer Baltique). Celui-ci est chargé des opérations. Il a sous ses ordres :

— Le commandant des forces navales du *Nord* (siège à Cuxhaven), à qui peuvent être rattachées pour emploi les principales divisions, flottilles, formations de soutien, groupe de transport amphibie, etc. ;

— Hiérarchiquement, de nombreuses forces sont sous l'autorité du commandement de la flotte : Division aéronavale, les différentes flottilles de destroyers, de vedettes, de dragueurs et de sous-marins ;

— Division navale de la mer Baltique, siège à Kiel, avec ses formations de soutien ;

— L'Office général de la Marine, qui comprend des inspections, navires-écoles, organismes d'essai, etc. ; ainsi que les organismes du personnel et du matériel.

Les formations navales proprement dites sont à la disposition de l'OTAN, au sein du commandement des approches de la Baltique, qui est en même temps le commandement interallié de la *Zone Sud* de la Baltique.

LE PERSONNEL

Comme dans toutes les Armées modernes, le personnel de la Bundeswehr se ramifie en catégories de plus en plus nombreuses. A la base, il y a naturellement le contingent annuel, source d'un potentiel humain élevé. Son utilisation constitue pour les autorités allemandes un réel souci, car il ne peut être employé dans sa totalité, ce qui va à l'encontre du principe de l'universalité du service militaire.

Ce contingent est proche de 500 000 hommes et ne cesse de croître. D'emblée, 25 % des hommes sont éliminés. Ainsi, présentement 75 % sont reconnus aptes, ou, par une curieuse disposition, « partiellement aptes » ;

ils seront utilisés à certains emplois sans astreintes physiques particulières. Lors du service de 18 mois, c'était seulement le 60 % des hommes qui pouvaient être appelés. A 15 mois de service à partir de 1971, on a pu parvenir au 75 % d'appelés, mais cela découlant d'autres facteurs, par exemple l'engagement, l'augmentation des engagés, car le chiffre total est dit « invariable », par rapport au budget en cours ; ainsi pour 1972, il avait été porté à 475 000 hommes.

D'une manière générale, les obligations militaires vont de 20 à 45 ans ; et 10 ans de plus pour les officiers. Après le service, les appelés libérés demeurent 3 mois dans une disponibilité immédiate à l'égard de leur corps de troupe, puis passent dans la disponibilité.

Sur la base de ce contingent, vont être formées les différentes catégories dont il a été fait mention. Elles sont relativement nombreuses et comprennent chacune officiers, sous-officiers et hommes de troupe ; soit (pour 1971) :

- les militaires de carrière, au total 58 000 ;
- les militaires sous contrat engagés pour 2 ans, 68 400 ;
- les militaires sous contrat engagés à long terme de 3 à 15 ans, 122 700 ;
- et les appelés (ici encore sous le régime des 18 mois), 219 000, donc à augmenter de 50 000 environ.

Il semble bien que l'objectif de la Bundeswehr aurait été de constituer une armée faite surtout d'engagés ou, en tout cas, dont le noyau aurait été des engagés à long terme, ces éléments, avec les militaires de carrière, étant réputés avoir atteint une très bonne instruction et avoir acquis une excellente expérience. Cet objectif paraît donc n'avoir été atteint que partiellement. On parvient actuellement aux proportions ci-après des personnels de carrière et engagés d'une part ; et de l'autre des appelés, soit respectivement :

- Terre: 45/55, la proportion désirée étant de 52/48
- Air: 66/34, la proportion désirée étant de 72/28
- Mer: 69/31, la proportion désirée étant de 85/15

Mais pour l'ensemble des armées, du fait du nombre élevé d'appelés dans l'Armée de Terre, les deux catégories sont à peu près équilibrées (249 000/219 000), soit le total de 468 000 hommes toutes catégories retenus pour l'année en cause. Enfin, par armée, on a les chiffres globaux

ci-après: Terre, 315 000 hommes; Air, 110 000; Mer, 36 000; plus le Service de Santé, en commun, et divers organismes également communs.

Enfin, dès maintenant, la Bundeswehr dispose d'environ 2 millions de réservistes instruits, les besoins des armées étant à la mobilisation (en proportion des effectifs déjà sur pied) de: Corps de bataille, 45%; Défense territoriale, 85%; Air, 43%; Mer, 49%, c'est-à-dire d'une manière générale environ la moitié des existants.

Les *officiers* de la Bundeswehr provenaient pour une part des officiers de la guerre. Un tri très sérieux avait été opéré, surtout aux échelons supérieurs. De nombreux officiers supérieurs, pour ainsi dire la quasi-totalité, avaient été rappelés. Cette dernière catégorie tend naturellement à se résorber.

Les officiers allemands ne sont pas recrutés par voie directe, c'est-dire par concours à l'entrée d'une grande école. Ils sont choisis dans la troupe, parmi les postulants (*Anwärter*). Ils y subissent pendant une année un programme particulier. Ils effectuent des stages dans différents corps de troupe, puis suivent les cours pendant deux ans de l'*« Académie »* de leur arme; nommés lieutenants, donc après 3 ans de service, ils fréquentent durant un an l'*« Académie »* commune, à caractère scientifique assez accusé.

Aux éléments purement militaires, s'ajoute une autre masse de personnel, celui à *statut civil*, déjà fort nombreux, soit 177 000 personnes, dont 45 000 femmes, se décomposant en fonctionnaires, 25 000; employés, 64 000; et ouvriers toutes catégories, 88 000. Il est à remarquer que 80 000 personnes à statut civil exercent leur activité dans les Corps de troupes mêmes, libérant l'Armée de toutes les tâches qui ne sont pas du domaine militaire. La Direction des Armements absorbe 20 000 personnes.

En définitive, militaires des forces armées et personnels civils donnent un total de 650 000 personnes.

LES MATÉRIELS

Lors de sa reconstitution, l'Armée allemande n'avait pour ainsi dire plus de matériels, ni d'industrie de production d'armement; et celle de l'Aéronautique était en grande partie passée sous contrôle américain. Les savants et techniciens des centres allemands de recherche (fusées entre

autres) avaient été pour la plupart absorbés par les pays alliés. Et de plus, comme on le sait, la période de l'après-guerre a vu s'ouvrir une phase très caractérisée d'évolution technique, se répercutant dans le domaine des armements.

La Bundeswehr dut acheter ses matériels à toutes les sources possibles. Le matériel aéronautique et celui des engins-fusées des divers emplois furent surtout américains et se chiffraient par quelques milliards de DM. Certains matériels légers et les hélicoptères furent français. Et ainsi à l'avenant jusqu'aux pistolets espagnols et israéliens. Toutefois, la fabrication de la mitrailleuse allemande M 42, ainsi que le « Panzerfaust », a pu être reprise. Pour la première fois, assez récemment, un char de conception typiquement allemande, le char moyen « Léopard » est apparu.

Mais l'élaboration réellement nouvelle est l'élaboration et la fabrication dites en commun. Le partenaire le plus important à cet égard paraît être la France. La coopération porte entre autres sur le patrouilleur naval Breguet-Atlantic, d'ailleurs adopté par l'OTAN, ainsi que l'avion-cargo C 160 Transall; et, de même, des matériels de deuxième génération anti-chars, Milan et Hot; et anti-aérien Roland. De même encore l'industrie allemande a entrepris la fabrication sous licence de matériels notamment américains et français.

La *Division Armement*, directement sous l'autorité d'un des trois secrétaires d'Etat, compte maintenant près de 20 000 personnes. Cet organisme est qualifié d'étude. Il semble bien qu'il prépare des programmes futurs qui viendront sans doute à exécution lorsque les matériels achetés à l'étranger devront être renouvelés.

LE BUDGET

Le budget militaire a débuté modestement, car rien n'existedait, ni même un programme à lancer, ni des locaux pour abriter le personnel de son élaboration. Mais, assez vite, il a grandi pour arriver à un premier palier, à peu près en 1966. Jusqu'alors, il comportait essentiellement des dépenses d'investissement. Ces dépenses considérables devaient être faites dans le domaine des constructions, notamment des bâtiments administratifs, dont un Ministère et des casernements. Et, de même, par ailleurs pour les armements, à élaborer et à construire.

En 1966, les dépenses de fonctionnement sont à un total de près de 8 milliards de DM; en 1969, elles fléchissent, de même dans les années suivantes. Les dépenses de fonctionnement, qui ont atteint 10 milliards, s'élèvent rapidement à 13,3 milliards en 1969; mais, dès lors, elles ne cesseront d'augmenter jusqu'en 1972, soit un peu plus de 17 milliards. Elles absorbent ainsi 71 % du budget de la Défense, pourcentage qui ne manque pas d'être considérable et s'explique par de nombreuses mesures sociales, ainsi que les augmentations des soldes et rémunérations.

La totalité du budget parvient, au début des années 70, à 22,2 % et 22,7 % (24,2 milliards de DM) de l'ensemble du budget de l'Etat. Or, ce dernier est relativement faible du fait de la participation des « Länder » (provinces) plus élevée que dans d'autres pays. Donc, des postes importants échappent au budget. Mais ces pourcentages ont une tendance très nette à diminuer depuis 1966, se situant alors à 27 %. Par rapport au Produit National Brut (PNB), une même tendance à la diminution s'accusait; le pourcentage en cause était de 6,5 % en 1963 et s'établissait à 4,3 % en 1970, pour s'élever un peu à 4,6 % en 1972. Cette proportion allemande n'est certes pas une des plus élevées, venant notamment après les Etats-Unis, 7,9 % (mais l'ensemble du budget fédéral ne comportant pas le poste important de l'enseignement); le Portugal, 6,7 %, La Grande-Bretagne, 5,3 % et la France très légèrement plus élevée.

Néanmoins, pour l'Allemagne, les responsables de la Défense ne manquent pas de faire état de cette diminution de la part de l'ensemble que d'autres Ministères ne subissent pas.

LA RÉFORME DU CORPS DE BATAILLE

D'une manière générale, la Bundeswehr a conservé la structure générale qui lui a été impartie dès le début. Mais depuis deux ans, une réforme de son Corps de Bataille — pièce maîtresse de cette armée — paraît s'imposer du fait précisément des deux facteurs essentiels ci-après: l'importance pour ainsi dire immuable de son volume, tandis que ne font qu'augmenter les prestations et les rémunérations la concernant; seconde-ment, la quasi-impossibilité de trouver les volontaires qui permettraient de mettre à leurs niveaux désirés les différentes catégories de personnels qui ne sont pas des militaires appelés du contingent, en raison de la haute

conjoncture économique. Et même les trouverait-on, que ceux-ci à eux seuls absorberaient une très haute part des crédits budgétaires.

Ainsi, avec 30% seulement de ce budget pouvant être consacré aux investissements, la Bundeswehr se trouve un peu dans une impasse. Et de plus, en raison des charges très étendues de l'Etat, il est quasiment impossible de recourir à une demande d'augmentation substantielle du budget militaire.

Or, depuis deux ans, une Commission, faite de parlementaires, de personnalités et de militaires a été à l'œuvre pour s'attaquer à cette question. Toutes les possibilités d'une armée de métier, semi de métier, ou même de milice (celle-ci impossible en raison des normes de l'OTAN) ont été soupesées et repoussées. Cependant, la Commission a fait œuvre constructive en élaborant une proposition, après ces deux ans d'étude, qui vient d'être soumise au gouvernement et qui paraît être la seule qui puisse être acceptée.

On se rappelle que l'Armée de terre allemande comprend 12 divisions, soit 33 brigades, qui sont les unités de base, toutes à caractère permanent. Or, 9 de celles-ci seraient supprimées comme telles, ce qui procurerait de substantielles économies en personnels de carrière et autres postes. Ces plus-values permettraient alors la création de 12 brigades-cadres. Leur constitution comporterait un encadrement réduit; 25% de leurs effectifs futurs engagés à long terme ou «à temps»; et 5% en appelés. A la mobilisation, ces brigades seraient recomplétées en trois jours par des réservistes se trouvant dans les trois premières années de leur disponibilité et ayant accompli une période par an. Il serait créé 12 brigades de ce type, dit cadre, soit un gain de la valeur d'une division. L'ensemble passerait donc à: $33 - 9 + 12 = 36$. La solution ne manque pas d'originalité ni, semble-t-il, d'efficacité, bien qu'il s'agisse en définitive d'un affaiblissement.

* * *

En somme, la Bundeswehr apparaît comme un ensemble d'une réelle valeur. Elle est devenue, et c'est tout dire, l'élément le plus important du commandement primordial du Centre-Europe, dépassant celui des Américains, qui ont il est vrai d'autres moyens, et des autres partenaires.

J. PERRET-GENTIL